



Date de validité d'une vente

Par **Loiselec**, le **17/10/2020** à **02:52**

Bonsoir,

La date de la signature d'un bon de commande pour l'achat d'une voiture **neuve électrique**, avec paiement d'acompte à cette même date, valide t'elle la vente effective ce jour là?

Sachant qu'à la livraison 3 mois plus tard, le paiement a été soldé et que seul le bon de commande porte les mentions : de l'acompte versé, mais aussi que le paiement du véhicule est acheté au comptant.

Je vous pose cette question pour faire valoir auprès des pouvoirs publics, **la date effective de l'achat du véhicule**, en vue de renouveler "**une demande de prime pour l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique**".

La date du bon de commande autorise de justesse une nouvelle acquisition dans les 2 ans, la date de la livraison du véhicule et de la facture effectuée le même jour, ne l'autorise pas.

Merci de me répondre. Salutations